

**LES ARCHIVES ORALES ET
L'HISTOIRE DE
L'IMMIGRATION**

Riadh BEN KHALIFA

Alain BOTTARO

L'implantation des populations immigrées en France, son histoire, ses aspects économiques, sociétaux et culturels constituent un axe de recherche commun pour différentes disciplines en sciences sociales¹. Une équipe de chercheurs en histoire, ethnologie et sociologie de l'Université de Nice ainsi qu'un conservateur des Archives départementales des Alpes-Maritimes ont constitué un groupe interdisciplinaire de collecte de sources orales. Un constat commun inspire les participants de ce programme, qui va d'ailleurs s'étendre sur plusieurs années. Les archives écrites disponibles, pour abondantes qu'elles soient, émanent de services qui observent les allogènes de l'extérieur. Elles ne donnent pas directement la parole aux acteurs ayant vécu des expériences diverses, évolutives, complexes, atypiques et ordinaires. Une collecte nouvelle, hors de la sphère de l'écrit, se propose de combler ces lacunes et d'offrir ainsi de nouvelles données et perspectives aux spécialistes de l'immigration et aux amateurs éclairés. Il s'agit de s'enquérir de témoignages relatant les trajectoires individuelles des immigrés, notamment ceux qui ont vécu ou vivent encore à la Digue des Français². Cela nécessite de la part des enquêteurs un travail pédagogique préparatoire, afin de convaincre une population, allergique à toute intrusion dans sa sphère privée, de livrer sa vision de l'expérience migratoire vécue.

La quête de récits de vie obéit d'emblée à une démarche volontairement patrimoniale. En effet, le corpus qui sera ainsi constitué est destiné à faire partie des collections publiques des Archives départementales. Cette structure administrative représente d'ailleurs le support logistique pour la collecte des témoignages oraux. La conception de ce projet est l'occasion pour l'historien et l'archiviste d'exposer leur vision d'une expérience commune, de collaborer pour établir un guide d'enquête qui satisfasse des exigences méthodologiques, cognitives et historiographiques de deux métiers complémentaires.

• Les archives orales : une source complémentaire pour l'historien

Bien que les historiens considèrent « les archives parlées » comme un élément utile pour l'étude de l'histoire du temps présent³, ils les classent comme une source secondaire. Même les archivistes qui s'investissent dans la collecte des témoignages oraux sont, en général, du même avis. Il suffit de regarder le portail du Service Historique de la Défense pour se rendre compte de cette réalité. Dans la rubrique « Fonds et Collections », nous trouvons le titre suivant : « Les archives orales : une source nouvelle et complémentaire pour

¹ Parmi les publications récentes où l'axe immigration est traité dans une approche interdisciplinaire, observons « Migration et religion en France (I) », *Cahiers de la Méditerranée*, n°76, juillet 2008. Bernaldo De Quirós (P.), Martini (M.), Pelus-Kaplan (M.-L.) dir., *Étrangers et société : représentation, coexistences, interactions dans la longue durée*, Rennes, P.U.R., 2008 ; Green (N.), Poinot (M.) sous dir. *Histoire de l'immigration et questions coloniales en France*, Paris, La Documentation française, 2008, Green (N.), *Repenser les migrations*, Paris, Presses universitaires de France, 2002. Voir également Gastaut (Y.), Guedj (J.), *Déconstruire les préjugés*, à paraître.

² Parmi les travaux de recherche en histoire contemporaine dirigés par Ralph Schor à l'université de Nice, figure la réalisation d'un corpus d'entretiens d'anciens immigrés italiens. Il a utilisé cette source pour écrire deux articles : le premier s'intitule « De l'intégration », in Roth (F.), *Lorraine. Terre d'accueil et de brassage des populations*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2001. Le second a comme titre : « l'intégration des Italiens dans les Alpes-Maritimes », in Bechelloni (A.), Dreyfus (M.) et Milza (P.), *L'intégration italienne en France : un siècle de présence italienne dans trois régions françaises 1880-1980*, Bruxelles, éd. Complexe, 1995. De même, l'ethnologue Jean Poirier a guidé ses étudiants de l'université de Nice dans des enquêtes de terrain dans le Sud-Est de la France. Un abondant corpus composé de récits de vie a ainsi été constitué au fil des décennies 1970-1980. Ces matériaux sonores assortis de transcriptions, ont été déposés aux Archives départementales des Alpes-Maritimes. Ils sont désormais accessibles au public depuis leur numérisation sur le site internet de l'institution (www.cg06.fr).

³ Voir Collectif, *Écrire l'histoire du temps présent : en hommage à François Bédarida. Actes de la journée d'études de l'I.H.T.P., Paris, C.N.R.S., 14 mai 1992*, Paris, C.N.R.S., 1993.

l'historien⁴ ». « De fait, les archivistes et les historiens se sont montrés en effet longtemps réticents à l'endroit des témoignages oraux et ne leur ont accordé une reconnaissance archivistique et scientifique que tardivement, dans le dernier quart du XX^e siècle⁵ ». D'ailleurs, nous-mêmes, avant d'envisager l'enquête de terrain, avons commencé par un état des lieux des archives écrites. Ainsi, partons-nous de l'idée que notre tâche consiste, tout d'abord, à saisir les lacunes des archives classiques afin de définir nos besoins en matière de témoignages oraux.

Le réflexe élémentaire du chercheur consiste d'emblée à rassembler un corpus et à le soumettre à un regard critique. De nos jours, les historiens s'accommodent davantage de l'usage des archives orales⁶. En fait, depuis une quarantaine d'années, un certain nombre d'institutions publiques et privées se sont lancées dans la collecte de témoignages auprès de leurs anciens employés. La liste est longue, mais il suffit de citer le magnifique travail du ministère de la Défense, du ministère des Affaires étrangères⁷, ou de celui du Comité d'Histoire de la Seconde guerre mondiale⁸ ... Parallèlement, de nombreuses tables-rondes, colloques, et publications ont préparé le support méthodologique pour la collecte et l'usage de cette source⁹.

En outre, l'ouverture des historiens contemporanéistes sur des champs de recherches nouveaux¹⁰ (l'étude de petits groupes sociaux voire d'un seul individu, l'émergence d'une histoire de la mémoire et de la socio-histoire...) se conjugue avec le développement d'une histoire « vue au ras du sol¹¹ ». Le besoin de contacter des acteurs sociaux et des témoins oculaires ou auriculaires se confirme. Désormais, les chercheurs doivent compter de plus en plus sur les archives orales comme stratégie principale dans la constitution de leur corpus.

⁴ <http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr>. La collecte de témoignages oraux au sein du ministère de la Défense a débuté au Service historique de l'armée de l'Air en 1972. Cet exemple a été suivi par les services historiques des autres armées et de la gendarmerie. Aujourd'hui, la collecte et le traitement des témoignages sont réalisés par le bureau des témoignages oraux (B.T.O.) du département de l'innovation technologique et des entrées extraordinaires (D.I.T.E.E.X.), par le bureau des études historiques (B.E.H.) du département Marine et, de façon marginale, par le bureau des études et recherches historiques du département Gendarmerie.

⁵ Descamps (F.) « Les sources orales et l'histoire : une difficile et tardive reconnaissance » in Descamps (F.) (dir.), *Les sources orales et l'Histoire. Récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Rosny-sous-Bois, Bréal, 2006, p. 10.

⁶ Wieviorka (A.), *L'ère du témoin*, Paris, Plon, 1998.

⁷ Le ministère des Affaires étrangères conduit depuis 1981 un programme de collecte d'archives orales en procédant à des entretiens auprès d'anciens ambassadeurs et ministres des Affaires étrangères, les invitant à évoquer leur carrière et les événements auxquels ils ont été confrontés. Les entretiens sont réalisés par la direction des Archives avec le concours d'un collaborateur scientifique spécialisé dans les relations internationales. Ils sont conservés par la direction des Archives qui n'en est toutefois que dépositaire. Régis par la législation qui s'applique aux archives privées (Code du patrimoine article L 213-6), leur communication s'opère selon les conditions fixées par le déposant.

⁸ Ce comité a recueilli oralement des témoignages de résistants et de déportés avant de les conserver sous forme écrite. Ces archives sont déposées à l'I.H.T.P. Voir : <http://www.ihp.cnrs.fr/>

⁹ « Archives orales : une autre histoire ? », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, janvier-février, n°1, 1980; Gagnon (N.) et Hamelin (J.) (éd.), *L'histoire orale*, St. Hyacinthe, Edisem Inc., 1978; Joutard (Ph.), "Historiens à vos micros. Le document oral, une nouvelle source pour l'Histoire ? ", *L'Histoire*, n° 12, 1979, pp. 106- 113; *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris, Hachette, 1983; Bernard Alain-Jean-Marie, Joutard Geneviève, Rioux Jean-Pierre sous dir., *À la recherche du temps présent : Histoire orale et enseignement*, Amiens, C.R.D.P., 1987; *Questions à l'Histoire orale : table-ronde du 20 juin 1986* (organisée par Michael Pollak, Dominique Veillon et Danièle Voldman), *Cahier de l'I.H.T.P.*, Paris, CNRS, 1987; Voldman Danièle (dir.), " La bouche de la Vérité ? La recherche historique et les sources orales ", *Les Cahiers de l'I.H.T.P.* , n° 21, novembre 1992. Nous pouvons citer ici des dizaines de références. Les plus récentes et les plus réputées sont les travaux de Florence Descamps, voir *L'historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, CHEFF, 2001 ; « L'histoire orale, une chance à saisir pour l'archiviste et l'historien », *Revue suisse d'Histoire*, vol. 53, 2003, pp. 310-318 et Descamps (dir.), *Les sources orales et l'Histoire ... op.cit.*

¹⁰ Pour plus de détails sur ce point, voir Delacroix (Ch.), Dosse (F.), Garcia (P.), *Les courants historiques en France, XIXe-XXe siècles*, Paris, Gallimard, 2007.

¹¹ Cf Revel (J.), « *L'histoire au ras du sol* » préface Levi (G.), *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1989.

Ceux qui étudient l'histoire du temps présent ne peuvent plus s'en passer, notamment avec les restrictions imposées pour l'accès aux archives publiques¹².

Ainsi, les archives orales représentent une chance pour la recherche historique. En effet, pour certains thèmes de recherche, telle que l'étude de l'histoire de l'immigration, les archives administratives, la presse, la littérature, etc. font davantage parler les autorités et l'opinion publique que les allogènes. Le vocabulaire utilisé correspond à celui de l'élite. En outre, la représentation de cette population est marquée souvent par l'incompréhension, voire par le racisme. La consultation des documents liés aux bidonvilles est une parfaite illustration de cet état de faits : les problèmes de gestion de l'immigration, d'insalubrité des logements, les questions sécuritaires, les craintes des épidémies ... constituent le socle de la documentation conservée aux archives municipales¹³, départementales¹⁴ et nationales¹⁵. Le mal du pays, la sociabilité, les formes de solidarité, l'organisation du cadre de vie dans les bidonvilles et les foyers ne sont évoqués, dans les années 70, en partie, que par les sociologues qui ont eu l'idée de donner la parole à cette population marginale et marginalisée¹⁶.

Il importe de souligner que le progrès technologique apporte tous les jours des moyens techniques permettant de conserver plus facilement les témoignages. Et même de les diffuser sur Internet pour les mettre à la portée d'amateurs, de curieux et de professionnels de l'histoire. L'association « Génériques » a réalisé, en février 2008, un guide des archives orales sur l'immigration afin de faciliter la recherche sur cette question¹⁷.

Certains historiens continuent toutefois à travailler individuellement pour réaliser des enquêtes relatives à une question étroitement liée à leur objet de recherche. Par exemple, s'ils travaillent sur le parcours d'un homme politique, ils interrogent des amis ou des collaborateurs de ce dernier. Ils ne se sentent pas contraints de les mettre à la disposition du public. Et même s'ils changent d'avis et comprennent l'importance de la diffusion des témoignages recueillis, ils se trouvent face à des contraintes juridiques¹⁸. Malheureusement, pour des raisons formelles et personnelles, ce type d'enquêtes reste souvent dans les tiroirs de ceux qui les ont réalisées.

Pour que les témoignages oraux soient mis à la disposition d'un large public, il faut le soutien d'une structure de conservation. L'archiviste, par sa connaissance de la procédure à suivre pour collecter, conserver et communiquer des matériaux destinés à servir de base à la recherche historique, fait respecter des étapes précises lors de production des sources orales. Comme il ambitionne de communiquer les documents collectés au plus grand nombre de personnes intéressées à la question de l'immigration, il accorde un intérêt majeur à la présentation et à l'accessibilité aux sources. Conscient que l'évolution de l'historiographie peut toujours permettre de renouveler les questionnements des chercheurs, l'archiviste se positionne dans la durée. En revanche, l'historien cherche à faire fructifier incessamment les

¹² *Le Monde*, 2 mai 2008.

¹³ Archives municipales de Nice, 345 W 1 et 6.

¹⁴ Voir A.D.A.M., 207 W 121, 122, 125, 133, 134, 184.

¹⁵ Centre des Archives Contemporaines (C.A.C.) 19910712, articles 1-4; 13-16; 17-32.

¹⁶ Voir dans ce cadre les enquêtes réalisées en novembre-décembre 1973 et en juin 1974 par l'Institut d'Études et de Recherches Interethniques et Interculturelles rattachée à l'université de Nice : A.D.A.M., 207 W 133.

¹⁷ http://www.generiques.org/images/pdf/Guide_archives_orales.pdf

¹⁸ La loi reconnaît à l'interview le statut d'« œuvres de l'esprit », à ce titre elles sont protégées par la législation sur les droits d'auteur (loi du 11 mars 1957 codifiée depuis le 1^{er} juillet 1992 par le code de la propriété intellectuelle. Dans l'œuvre de collaboration que constitue l'entretien enregistré, le témoin est considéré comme l'auteur, le chercheur, l'archiviste ou le service qui le mandate, reçoit quant à lui le statut de producteur en tant qu'il « prend l'initiative et la responsabilité de la réalisation de l'œuvre » (art. 17 de la loi du 11 mars 1957). Par conséquent, le témoin possède un droit moral perpétuel son témoignage qui recouvre entre autre les droits de retrait, de repentir y compris la demande de destruction. Le consentement formel et explicite du témoin pour l'enregistrement et la communication de sa parole prend nécessairement la forme d'un contrat écrit.

sources collectées. Les deux métiers s'avèrent ainsi complémentaires. Le fruit de ce travail ne peut être qu'une riche production scientifique et patrimoniale.

• Le point de vue de l'archiviste : l'entrée de l'oralité dans les fonds patrimoniaux

Traditionnellement, les sources de l'histoire sont constituées par l'accumulation des traces écrites d'activités humaines et plus particulièrement celles des institutions politiques et administratives. Une fois soumises au tri et au classement elles deviennent des fonds d'archives accessibles à la recherche. Or, au fur et à mesure de l'élargissement du champ d'investigation des historiens et de l'affinement de leurs problématiques, ce premier patrimoine, tout en demeurant fondamental, révèle ses insuffisances.

Bien que l'histoire des flux humains soit relativement bien connue pour ce qui relève des grandes tendances et des périodes chronologiques¹⁹, l'étude des destins individuels est, encore aujourd'hui, une piste trop peu explorée²⁰. Car, les matériaux d'une histoire de l'immigration racontée « de l'intérieur », demeurent largement lacunaires dans le patrimoine archivistique français. Pour surmonter de telles contraintes, les historiens renouvellent continuellement leurs méthodes et cherchent des sources nouvelles dont les archives orales font partie. L'archiviste, homme de l'écrit par sa formation, conscient lui aussi de l'importance de cette ouverture sur l'oralité, souhaite jouer dans cette entreprise un rôle majeur²¹. Sa démarche se focalise alors sur une pratique professionnelle qui consiste à « provoquer²² » le document ou la trace à conserver par des questions. Il suscite un récit de vie qui tire sa substance de l'évocation de souvenirs et de réflexions personnelles, sur des parcours migratoires en l'occurrence. L'entretien enregistré est conservé dans son état brut pour être communiqué au titre de document d'archives. De ce fait, la collecte de témoignages oraux est une aventure humaine passionnante. Il s'agit d'une expérience personnelle dans

¹⁹ Citons à titre restrictif les publications suivantes : Milza (P.), *Étrangers, immigrés, français*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1985; Schor (R.), *L'opinion française et les étrangers (1919-1939)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985; Noirielle (G.), *Le Creuset français*, Paris, Seuil, 1988 ; Milza (P.), Amar (M.), *L'immigration en France au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1990; Weil (P.) *La France et ses étrangers (1938-1991)*, Paris, Calmann-Lévy, 1991; Schor (R.), *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, A. Colin, 1996 ; Viet (V.), *La France immigrée (1914-1997)*, Paris, Fayard, 1998; Gastaut (Y.), *L'immigration et l'opinion en France sous la V^e République*, Paris, Seuil, 2000 ; Schor (R.), *Français et immigrés en temps de crise (1930-1980)*, Paris, Budapest, Torino, L'Harmattan, 2004; Dornel (L.), *La France hostile : socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Paris, Hachette littératures, 2004 ; Bernaldo-Bernaldo de Quirós (P.), Martini (M.), Pelus-Kaplan (M.-L.) dir., *Étrangers et société...op.cit.*; Noirielle (G.), *Immigration, antisémitisme et racisme en France, XIX^e-XX^e siècle : discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007,

²⁰ Ce champ de recherche a été exploré par les historiens grâce au travail monumental de Rosental (P.-A.), *Les sentiers invisibles : espace, familles et migrations dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Éd. de l'école des hautes études en sciences sociales, 1999. Mais la production scientifique en la matière reste encore aujourd'hui timide. Parmi les travaux à signaler citons : la thèse de Rygiel (Ph.), *Destins d'immigrés, Cher 1920-1980. Trajectoires d'immigrés d'Europe*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoise, 2001 et celle du sociologue Kerroumi (A.), *Trajectoires d'immigrants maghrébins. Fratrie et mobilité sociale*, Paris, Budapest, Kinshasa, L'Harmattan, 2006. Enfin une thèse en préparation, sous la direction du Professeur Ralph Schor à l'Université de Nice Sophia-Antipolis, s'appuie sur l'étude des trajectoires individuelles, afin de prouver que les migrations frontalières propres au XIX^e siècle et au premier XX^e siècle ne s'expliquent pas seulement par la distance et le phénomène d'attraction répulsion : Kronenberger (S.), *Les étrangers dans les régions frontalières françaises (1860-1920)*.

²¹ La reconnaissance de la collecte des témoignages oraux au rang des missions des services d'archives publiques en France a fait l'objet en 1990 d'une saisine par le Premier ministre du Conseil économique et social. Cette saisine a donné lieu au rapport de Georgette Elgey du 10 janvier 2001 : *Les « archives orales », rôle et statut*, Paris, Éd des Journaux officiels, 2001.

²² Danièle Voldman décrit cette notion «de sources provoquées» qui donne à la collecte, un sens bien particulier. Voldman (D.) (dir.), « La Bouche de la vérité ? : la recherche historique et les sources orales », in *Cahiers de l'IHTP*, n°21, novembre 1992. Voir aussi Descamps (F.), *L'historien, l'archiviste et le magnétophone...op.cit.* p.378

laquelle l'archiviste s'implique par ses questions. En outre, la découverte de détails privés sur des attitudes, des qualités, voire des modes de vie crée une empathie entre l'enquêteur et son témoin interviewé qui peut servir une méthodologie professionnelle.

Dans l'approche d'une collecte de type nouveau, ne serait-ce que par l'immatérialité des objets que sont les souvenirs, l'archiviste n'est pas sans repère. Avant d'aborder le classement d'un fonds d'archives de l'écrit, il a appris à cultiver l'effacement de soi, à bannir les thématiques *pro domo* du moment pour laisser émerger un plan de classement organique que lui donne le producteur du fonds s'il sait l'écouter²³. Cette perception est peut-être au cœur du métier : dans l'ensemble en apparence informe d'un fonds d'archives avant son classement, gît, sous-jacente, l'économie documentaire d'un autre âge, quand ces écrits n'étaient pas encore des archives. Elle se devine dans les titres de dossiers, à travers les regroupements de chemises ou de cartons, dans les numéros d'ordre anciens. L'archiviste se met alors en quête de ce plan de classement idéal qui ne provient justement pas de ses préoccupations de chercheur mais du fonds d'archives même. Il ausculte les vestiges les plus ténus de l'organisation ancienne.

Ce travail de dépouillement, l'archiviste le transpose dans la conduite de l'entretien semi-directif, pour reprendre la terminologie des sciences sociales : il importe d'emblée de démythifier la notion de grille d'entretien. La volonté de « faire du scientifique » aboutit à confectionner un cadre méthodologique qui vise bien souvent à construire *a priori* le témoin à interviewer. Or, s'il y a source pour l'historien dans le témoignage oral, il faut accepter le présupposé de découvrir l'interlocuteur et même de se laisser surprendre.

Le point central du dispositif de l'entretien réside dans ce « goût » de la conversation. Dépouillée de l'aspect mondain qu'historiquement elle revêt dans la civilisation européenne, la conversation se révèle l'outil méthodologique approprié pour susciter la densité informative du témoignage. En effet, la gratuité de l'échange et l'empathie lui sont consubstantielles, mieux, la liberté de ton, voire le plaisir qu'elle procure favorisent la spontanéité et la démarche introspective au fil de l'échange. Ainsi, la conduite de l'entretien dans la conversation permet d'éviter deux écueils rédhibitoires à nos yeux, l'interrogatoire fermé à visée quantitative et l'entretien de maître à élève de type maïeuticien. Dans cette perspective, le récit de vie devient la forme aboutie de l'entretien. Pour autant, l'archiviste ou l'historien ont un droit d'intervention explicite dans ce récit par le biais des questions. Ils peuvent ménager des passages obligés vers les interrogations qui les préoccupent. Mais le témoin y répondra ou n'y répondra pas, ce qui est une autre façon d'y répondre, dans tous les cas, il le fera avec son affect. Nous touchons là, à la fois aux limites et à la richesse de la source orale²⁴.

Quels rapports entretiennent les sources orales avec celles écrites ? Les archivistes et les historiens européens attribuent aux sources orales un statut de complémentarité par rapport à la source écrite. L'attachement à la source écrite fait partie de notre héritage culturel : l'écrit est de l'ordre de l'objectivité tandis que l'oralité reste attachée à l'affect et à la subjectivité. D'autre part, la production de la source orale est le fait de l'individu, tout au plus du groupe réduit de personnes, dans ces conditions, rien de comparable quantitativement avec les

²³ Le manuel d'archivistique française (Direction des Archives de France, *Manuel d'archivistique*, Paris, Archives Nationales, 1991) : « C'est en effet à retrouver cet ordre organique initial que devra s'attacher dès l'abord tôt archiviste ayant à traiter des papiers en désordre. L'examen attentif des documents doit révéler les institutions...L'observation minutieuse des sigles et foliotations qui subsistent, le respect prudent des juxtapositions de fait ou des survivances de groupements en articles ou fragments d'articles (liasses, dossiers...) peuvent faire apparaître des éléments du ou des ordres initiaux. » (p.196)

²⁴ La conduite d'entretien a fait l'objet d'études spécifiques : Bertaud (D.), *Les Récits de vie*, Paris, Nathan, 1997. Blanchet (A.) et Gotman (A.), *L'Enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan - Université, 2000.

producteurs des sources écrites. Là se rencontrent les institutions et, d'une façon générale, les décideurs de la vie politique, économique et sociale.

Ce statut de source subsidiaire conféré à l'oralité se heurte cependant à deux arguments qui plaident en faveur de sa réévaluation : en premier lieu, il serait naïf d'imaginer que l'oralité apparait avec l'enregistrement du son : en effet, un nombre important de sources écrites se sont constituées à partir de l'enregistrement, au sens littéral du terme, de la parole. Il en va ainsi des interrogatoires contenus dans les procédures judiciaires, les archives des juridictions sont bruisantes d'oralité transcrite, ce qui explique d'ailleurs la place centrale qu'elles occupent de nos jours²⁵. Arlette Farge décrit ainsi la parole captée dans les procès-verbaux des interrogatoires de police au XVIIIe siècle : « ces discours inachevés, contraints par le pouvoir à se dire, sont un des éléments de la société, un des points qui la caractérise. Qu'il faille se dire, s'avouer ou non, en fonction d'un pouvoir auquel on se heurte, contre lequel on se débat, pour n'être point mis en prison, est une occurrence qui marque les destins singuliers. Dès lors, que le discours tenu soit embrouillé, mêlant la vérité au mensonge, la haine à la ruse, la soumission au défi, ne l'entache point dans « vérité ». L'archive ne dit peut-être pas la vérité, mais elle dit de la vérité, au sens où l'entendait Michel Foucault, c'est-à-dire dans cette façon unique qu'elle a d'exposer le Parler de l'autre... »²⁶. À y regarder de plus près, la frontière entre la source orale et la source écrite se révèle moins facile à saisir, dès lors que l'on fait abstraction de la nature de la trace ou de son support²⁷.

En outre, l'examen critique des sources historiques, quelles qu'elles soient, suppose une pluralité des origines qui permette de les faire dialoguer. En effet, une abondance documentaire univoque ne laisse pas d'embarrasser l'historien si elle ne peut être confrontée à d'autre corpus. Face à la prépondérance des fonds d'archives administratives dans les dépôts publics, les archives privées²⁸ offrent déjà aux chercheurs leur originalité qui vient éclairer, compléter ou parfois contredire les premières. Ainsi, imaginerait-on une histoire économique sans l'apport des archives d'entreprises ? Participant de ce même constat, nombre de collectes de témoignages oraux ont été suscitées en France par les producteurs d'archives administratives eux-mêmes, conscients des limites de la « source papier » unique : nous avons évoqué le rôle phare des services historiques des armées, on pourrait citer encore le Comité pour l'histoire économique et financière de la France. On peut donc pousser le paradoxe en identifiant aux côtés des archives privées écrites des corpus de témoignages oraux à forte coloration politique ou administrative qui ne sont pas sans rappeler le statut hybride des papiers d'agents. Par conséquent, les distinctions écrit/oral et sources publiques/sources privées ne sont pas intangibles, de même que le préjugé en faveur d'une hiérarchie des sources. L'imbrication des sources écrites et orales et leur dialogue fécond ont été au cœur de la démarche de Philippe Joutard dans l'étude du protestantisme cévenol du XVIIe au XXe siècles. Les récits de la révolte des Camisards à travers l'enquête orale, les papiers de familles et les sources administratives, lui ont permis de mettre en évidence le fonctionnement de la mémoire collective et la place de l'imaginaire dans l'histoire²⁹.

²⁵ Bercé (Y.-M.) et Castan (Y.) dir., *Les archives du délit empreinte de la société*, Toulouse, Éditions universitaires du Sud, 1990; Chauvaud (F.) et Petit (J.-G.) dir., *L'histoire contemporaine et les usages des archives judiciaires : 1800-1939*, Paris, H. Champion, 1998; voir l'introduction de Farcy (J.-Cl.), *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires (1800-1958)*, dir. Vigier (Ph.), Paris, C.N.R.S., Éditions, 1992; *Histoire et archives*, n° 1, 1997 et le n° 2 (hors série) publié en 1998; Lacroix (J.B.), « La recherche dans les archives judiciaires : la procédure correctionnelle », *Recherches régionales*, n° 155, 2000, pp. 75-100; Farcy (J.-Cl.), *L'histoire de la justice française de la Révolution à nos jours*, Paris, P.U.F., 2001, pp. 22-40.

²⁶ Farge (A.), *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1989, p. 40.

²⁷ Cette idée est développée dans un article co-écrit par Belaid (H.), Bendana (K.), « L'archive, la parole et le témoin », in Actes du colloque de Tunis des 10 et 11 mai 1996, *histoire orale et relations tuniso-françaises de 1945 à 1962*, Tunis, Publications de l'I.S.H.M.N., 1998, pp. 17-28.

²⁸ De Joux (Ch.) Even (P.) Lacousse (M.), *Les archives privées. Manuel pratique et juridique*, Paris, La Documentation française, 2008 ; Association des archivistes français, *Archives privées, un patrimoine méconnu*, Paris, A.A.F., 2005.

²⁹ Joutard (Ph.), *La légende des Camisards. Une sensibilité au passé*, Paris, Gallimard, 1977.

La richesse de l'oralité que la technologie de l'ère numérique permet de capter, de conserver et de diffuser via l'Internet, est promise à constituer, aux côtés des sources écrites, une source archivistique à part entière, comme l'ont été en leur temps la photographie ou les documents audiovisuels. Ce processus, largement entamé dans les années Trente aux Etats-Unis, connaît depuis les années 1990 une phase d'expansion mondiale, marquée par la fondation en 1996, lors de la IXe conférence internationale d'histoire orale à Göteborg, de l'Association Internationale d'Histoire Orale (I.O.H.A.), regroupant les historiens et les archivistes oraux afin de promouvoir des principes et des normes internationales de réalisation, de catalogage et de conservation des sources orales³⁰. Le succès mais aussi la méfiance qu'inspirent encore ces matériaux proviennent bien souvent de l'affect qu'elles contiennent.

Au-delà de cette première impression liée à l'appréhension d'un nouveau support, les sources orales ont le mérite de poser de façon centrale la question du statut du témoin comme source de l'histoire et plus largement des sciences sociales. Du procès Barbie promu procès pour l'Histoire par l'enregistrement intégral des débats en vue de leur conservation pour les futures générations, jusqu'à nos collectes de témoignages, il n'est question que de témoins et d'archives « provoquées ». Ces corpus, nouveaux par la démarche qu'elles induisent pour l'archiviste qui devient à son tour un *homo faber*, sont un des signes prometteurs de la prise en compte par la profession des convergences interdisciplinaires que vivent les sciences sociales.

● Pour un projet commun de collecte de témoignages sur l'immigration maghrébine

La collecte de témoignages oraux correspond à un projet visant à susciter des sources de « l'intérieur ». En contrepoint d'une collecte de terrain, c'est aussi l'histoire d'un quartier niçois durant ces quarante dernières années qui se dessinera. Le choix s'est porté sur la plaine du Var, de Saint-Augustin à Saint-Isidore. En marge de la ville, ces quartiers demeurés ruraux jusque fort tard, ont accueilli les différentes vagues d'immigration, des Italiens dans l'Entre-deux-guerres aux Maghrébins, à partir des années soixante, enfin les ressortissants d'Afrique noire et d'Asie plus récemment. L'équipe de collecte s'est donc constituée sur une base pluridisciplinaire avec deux ambitions communes, travailler sur l'immigration et constituer un corpus de témoignages oraux. Elle réunit un historien, une ethnologue, une sociologue et un archiviste qui se proposent de confronter leurs approches sur un objet commun.

Nous souhaitons donc identifier et rencontrer d'anciens travailleurs immigrés originaires du Maghreb qui voudraient bien nous accorder un entretien sous la forme d'un récit de vie. Deux parcours de vie différents se distinguent au sein de cette population : les personnes âgées isolées et celles vivant en famille. À cette dualité, nous souhaitons répondre par deux types de collecte différents.

D'une part, le lieu de résidence fixe le cadre géographique et institutionnel d'une première collecte qui s'adresse aux résidents des foyers de travailleurs immigrés. Cette opération aura lieu grâce à un partenariat avec le bailleur, ADOMA ex-SONACOTRA³¹. La population qui vit dans les locaux de cet organisme incarne pour beaucoup l'impossible retour au pays et une éternelle marginalité sociale. La construction même de la résidence Nicéa, lieu principal de notre collecte, trouve son origine dans le relogement des habitants de l'ancien

³⁰ Cf. le site officiel www.iohanet.org

³¹ Bernardot (M.), *Loger les immigrés : La Sonacotra (1956-2006)*, Bellecombe-en-Bauges, éd Le Croquant, 2008; Lugiez (L.), *De Sonacotra à Adoma : une modernisation sur le mode managérial*, mémoire de Master professionnel, Grenoble, I.E.P., 2007, Choukri (H.), *Loger les étrangers « isolés » en France. Socio-histoire d'une institution d'Etat : La Sonacotra (1956-2006)*, thèse en science politique, Université de Paris-I, 2006, sous dir. de Michel Offerlé ;

bidonville dit de la Digue des Français après son éradication en 1976. Retracer l'historique et l'organisation de cet habitat précaire sera un temps fort de notre enquête.

D'autre part, pour les personnes vivant en famille, nous avons voulu entamer une collecte d'un type nouveau, s'appuyant sur les liens intergénérationnels. Cette entreprise se présente comme un projet pédagogique proposé aux classes de cours élémentaire et cours moyen des écoles primaires regroupées dans la zone d'éducation prioritaire de Nice Saint-Augustin. L'école nous semble à même de réunir les conditions d'un échange entre générations sur les origines et les appartenances multiculturelles : comme lieu de vie au cœur du quartier et comme institution familiale. Le succès d'un tel projet réside dans la rencontre avec le réseau associatif, les familles et les enseignants. Au cours de 2008, ce dispositif a abouti à une campagne d'enquête fructueuse consacrée aux métiers liés à l'environnement marin dans les cantons de Villefranche-sur-mer et de Menton. L'équipe de collecte était composée des membres du pôle d'archives orales aux Archives départementales des Alpes-Maritimes et des permanents de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Maritime de Villefranche-sur-mer. En partenariat avec neuf établissements scolaires, écoles primaires et collèges, trente heures d'entretiens d'anciens professionnels ont été recueillies en cinq mois. Ce corpus se caractérise par sa grande diversité : le savoir-faire empirique issu de la transmission orale ancestrale d'un charpentier de marine, d'un pêcheur ou même d'un corailleur côtoie ainsi la culture scientifique d'un océanographe ou d'un guetteur sémaphoriste. Le lien intergénérationnel a joué un rôle de catalyseur dans la mobilisation des témoins³².

Nous souhaitons proposer aux enseignants et aux élèves des classes de cycle 3, dans le cadre de l'enseignement de l'histoire, de devenir partenaire dans la constitution d'un corpus de témoignages oraux des anciens du quartier, originaires du Maghreb. Ces derniers nous livrent le récit de leur parcours migratoire et les circonstances de leur installation à Nice. Voici les quatre phases qui pourraient être retenues :

- 1/ le recensement des témoins peut s'effectuer dans une première approche grâce à l'aide des associations qui sont au contact à la fois des enseignants et des familles; elles ont un rôle central à jouer au cœur de ce réseau qui s'esquisse.
- 2/ Comme cette démarche est à la fois historique et patrimoniale, lors d'une première rencontre avec une classe, l'archiviste vient présenter son métier et des documents d'archives. Cette occasion permet d'évoquer l'importance de l'écrit et de la notion de sources et d'histoire. C'est aussi le moment d'expliquer aux élèves le projet de collecte.
- 3/ Les élèves travaillent à un questionnaire.
- 4/ Enfin, à l'école, l'entretien enregistré se déroule en deux temps : d'abord avec les enseignants sans les élèves; puis une rencontre avec les élèves qui posent leurs questions directement aux témoins. La totalité des deux entretiens sera enregistré et fera l'objet d'un CD audio donné à l'école et aux témoins.

Les thèmes à aborder au cours des conversations individuelles avec les témoins sont proposés dans un premier temps aux enseignants. Dans un second temps, les élèves interrogent les immigrés sur les mêmes thèmes, mais souvent avec des questions différentes de celles des adultes. Néanmoins, les deux questionnaires se complètent et s'articulent autour des axes suivants:

- La vie dans le pays d'origine

Vie rurale ou urbaine ? Quel métier exercé et dans quelles conditions ? Quelle est la situation matérielle du candidat à l'immigration (les ressources et le niveau de vie, l'habitation, les loisirs) ? Quelle est la composition de sa famille à l'origine ? Quels liens subsistent avec le pays et la famille ? Est-il nostalgique de cette vie ?

³² Le corpus « La mémoire prend la mer » est déposé aux Archives départementales des Alpes-Maritimes.

- Les conditions du départ

Date du départ ? Pour quels motifs ? Départ isolé ou en famille ? Pourquoi le choix de Nice ? L'achat du billet, était-ce un prix élevé ? Comment a-t-il pu se procurer l'argent nécessaire pour l'achat du billet ? A-t-il été aidé par des parents ou des compatriotes ayant déjà immigré ? Part-il avec ou sans contrat d'embauche ? Quelle démarche administrative a-t-il effectuée pour partir ?

- Le voyage

Quel est le moyen de transport emprunté ? Retrouve-t-il des connaissances durant la traversée ? Comment dormir ou manger ? Quelles pensées l'animaient durant ce voyage ? Quelle est la moyenne des allers-retours entre la France et le pays d'origine ? Rentre-t-il pour des vacances ou pour des occasions particulières (mariage d'un parent, fête religieuse, démarche administrative à accomplir...) ? Quelle est sa perception de l'évolution sociale, politique et économique de son pays d'origine ?

- L'installation

Arrive-t-il directement à Nice ou passe-t-il par des étapes en France ? Comment s'est passée l'installation dans le quartier ? Quelles sont les difficultés rencontrées pour obtenir un logement ? A-t-il changé de logement durant son séjour en France ? Selon lui, quelles sont les limites du quartier ? Y-a-t-il des points de repères ou une toponymie « empirique » différente de celle officielle ? Y-a-t-il des micro-quartiers à l'intérieur du quartier ? Comment a évolué le quartier : les habitations, les moyens de transports vers le centre-ville ? Y-va-t-on souvent ? Au fil du temps, quels sont les rapports entre communautés dans le quartier ?

Quels sont les métiers exercés ? Quels sont les rapports avec ses employeurs ? A-t-il une activité syndicale ? Quelle est l'importance des réseaux communautaires pour trouver un emploi ? A-t-il changé de métier ? A-t-il l'impression d'avoir évolué socialement ?

D'autres personnes de la famille sont-elles arrivées par la suite ? Les a-t-il aidées ? Quels sont les rapports avec l'administration lors de la préparation des dossiers pour faire venir sa femme et ses enfants ? Comment se passe la scolarisation de ces derniers ? Y a-t-il des difficultés particulières ? Les enfants sont-ils aidés par des associations ? Quels sont les rapports intergénérationnels ? Envisage-t-il un retour définitif au bled ou non ? Pour quelles raisons ? Quels sont les lieux de sociabilité ? A-t-il demandé la nationalité française ?

- La religion

Est-il pratiquant ? Si oui, où exerce-t-il ses rites religieux ? Pour le ramadan comment adapte-t-il son rythme de vie pour pouvoir pratiquer le jeûne ? Prépare-t-il des repas particuliers à cette occasion ?

- La langue d'usage

Quelle est sa maîtrise du français ? Utilise-t-il sa langue natale ou le français pour parler avec les Maghrébins ? Quelle langue est utilisée avec ses enfants ?

Conclusion

Le projet de constitution d'un corpus de témoignages oraux appréhendé comme archives de l'immigration s'inscrit d'emblée dans une démarche pluridisciplinaire, dans la méthode de la conduite d'entretien, dans les questions abordées mais aussi dans ses buts. En effet, les membres de l'équipe partagent le sentiment que dans un tel projet, la recherche scientifique n'est pas seule partie prenante. La rencontre des témoins, le cadre spatial familial d'un quartier, les dimensions pédagogiques et patrimoniales, font de cette collecte une expérience riche d'humanité où se mêlent recherche, éducation et sociabilité.